

# Registre des programmes de formation reconnus par la CMMTQ aux fins d'exemption à un examen

## Renseignements généraux

Pour avoir droit à une exemption, le candidat doit présenter, avec sa demande de licence, son attestation de réussite du programme de formation complété.

### ■ Codification des programmes

La codification des programmes de formation permet d'identifier la période de validité pendant laquelle le programme est reconnu. Le programme doit donc être offert aux candidats pendant cette période de reconnaissance afin qu'ils puissent se prévaloir de l'exemption précisée dans le registre en vigueur.

Le modèle de codification est le suivant :  
XXX YYY (MOISANNÉE)

- ◆ Les trois premières lettres « XXX » du code identifient le programme;
- ◆ Les lettres suivantes « YYY » du code identifient l'association ou le ministère responsable du programme;
- ◆ Le mois et l'année « (MOISANNÉE) » marquent le début de la reconnaissance de trois ans accordée par la CMMTQ: exemple NOV07 signifie que le programme est valide du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2010.

Le candidat souhaitant être exempté de l'examen doit présenter son attestation au plus tard trois ans après la date de fin de validité du programme. Ainsi, dans l'exemple précédent, l'attestation devrait être déposée au plus tard le 31 octobre 2013 pour que les exemptions puissent être accordées.

Il est toutefois à noter qu'aucune période de validité n'est liée au programme permettant d'être exempté des examens en exécution de travaux de construction.

### ■ Acronymes utilisés dans le registre

- ACQ : Association de la construction du Québec  
APCHQ : Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec  
APECQ : Association patronale des entreprises de construction du Québec  
MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

### Programmes qui n'exemptent plus les candidats de l'examen

#### Programme ministériel

##### MELS

- Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction (5163)

#### Programmes des associations

##### ACQ

- Gestion administrative GA-02
- Gestion de la santé et de la sécurité du travail GS-01
- Gestion des travaux de construction commerciale GT-09

##### APCHQ

- Administration GA-01
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction GS-02
- Gestion de projets et de chantiers GT-01, GT-02

##### APECQ

- Gestion administrative GA-03
- Gestion de la santé et sécurité du travail GS-03
- Gestion des travaux de construction commerciale GT-10

### Important

Ces programmes étaient reconnus jusqu'au 23 juin 2011. Par conséquent, depuis le **24 juin 2011**, la réussite de ces programmes ne permet **aucune exemption** pour les examens.

Le tableau «Programmes qui exemptent un candidat de l'examen» présenté aux pages suivantes identifie les programmes actuellement reconnus. Dans la colonne «Attestation valide jusqu'au» se trouve la date limite pour le dépôt de la demande de licence ou d'évaluation.

Date d'entrée en vigueur : 25 juin 2008

Dernière mise à jour : 15 novembre 2011

Des modifications au contenu peuvent être apportées en tout temps

# Registre des programmes de formation reconnus par la CMMTQ aux fins d'exemption à un examen

Examens			
Programmes qui exemptent un candidat de l'examen			
Domaine	Titre du programme	Codification du programme	Attestation valide jusqu'au
Administration	Administration d'une entreprise de construction	ADM-ACQ (JUN10)	31 MAI 2016
		ADM-ACQ (JUN07)	31 MAI 2013
	Administration	ADM-APCHQ (OCT10)	30 SEPTEMBRE 2016
		ADM-APCHQ (OCT07)	30 SEPTEMBRE 2013
Administration	ADM-APECQ (MAI11)	30 juin 2017	
	Gestion d'une entreprise de la construction (5309)	GEC-MELS (AOU11) *	31 JUILLET 2017
Sécurité	Gestion de la santé et de la sécurité du travail	GSC-ACQ (OCT10)	30 SEPTEMBRE 2016
		GSC-ACQ (OCT07)	30 SEPTEMBRE 2013
	Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	GSC-APCHQ (JAN10)	31 DÉCEMBRE 2015
		GSC-APCHQ (JAN07)	31 DÉCEMBRE 2012
Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	GSC-APECQ (SEP09)	31 AOÛT 2015	
	Gestion d'une entreprise de la construction (5309)	GEC-MELS (AOU11) *	31 JUILLET 2017
Gestion de projets et de chantiers	Gestion de projets et de chantiers	GPC-ACQ (SEP11)	31 AOÛT 2017
	Gestion de projets et de chantiers	GPC-APCHQ (MAI10)	30 AVRIL 2016
		GPC-APCHQ (MAI07)	30 AVRIL 2013
	Gestion d'une entreprise de la construction (5309)	GEC-MELS (AOU11) *	31 JUILLET 2017
Exécution de travaux de construction	15.1 Technologie de la mécanique du bâtiment (221.C0)	TMB-MELS	S/O
	15.2 Diplôme d'études collégiales (DEC)		
15.3 Certificat en mécanique du bâtiment <b>avec</b>	CMB-POLYMTL		
15.4 le cours à option «Éléments de combustion M-402»			
15.5 École Polytechnique Montréal			
	15.5 Certificat en mécanique du bâtiment <b>sans</b> le cours à option «Éléments de combustion M-402»	CMB-POLYMTL	
	15.5 École Polytechnique Montréal		

\* Les attestations de réussite du programme porteront uniquement la codification ministérielle, soit 5309 *Gestion d'une entreprise de la construction*. La date d'émission de ces attestations devra respecter les règles relatives à la codification des programmes (voir p. 1 du présent document) afin que les exemptions puissent être accordées.